



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 19 DÉCEMBRE 2011, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE ,
A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	59 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	une personne
Excusé :	M. Pierre Boivin
Scrutateurs :	Mme Elisabeth Raboud & M. Jean-Claude Defferrard

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 48 du 02 décembre 2011
- le bulletin communal n° 31
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de l'intérêt porté à la commune. Il ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 10 octobre 2011. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Présentation du plan financier
3. Budget 2012
 - 3.1. Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements, financement et rapports de la Commission financière
 - a) création d'allées dans les cimetières
 - b) nouveau site internet
 - c) réalisation d'un sentier piétonnier à Chavannes
 - d) transformation du bâtiment de l'école de Villargiroud
 - e) crédit d'étude « Ecole 2014 »
 - 3.3. Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 3.4. Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
4. Approbation du règlement de la défense incendie
5. Divers

Aucune remarque ou observation n'étant formulée quant au mode de convocation et à l'ordre du jour, l'assemblée peut officiellement délibérer.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 10 octobre 2011 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

2. Plan financier

Depuis 2007, le plan financier est présenté à l'assemblée communale uniquement à titre informatif. Servant à dégager les tendances pour les prochaines années, M. Wicky donne brièvement les explications nécessaires visant à mieux comprendre son établissement.

3. Budget 2012

3.1. Budget des investissements

a) création d'allées dans les cimetières

Suite au report de cet objet lors de la dernière assemblée, M. Fabrice Berset informe que le Conseil communal a étudié d'autres variantes pour finalement retenir le projet de base « goudronné traditionnel » estimé à Fr. 18'000.00 ; les autres propositions étant nettement plus onéreuses. Ce montant sera financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

M. Pascal Berset remercie tout d'abord les personnes qui ont œuvré à l'élaboration du budget. Pour l'investissement proposé et sur la base des documents et justificatifs, la Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 18'000.00.

Vote : cet objet est accepté par 55 voix.

b) nouveau site internet

Le site de la commune ne répondant plus aux attentes actuelles, le Conseil communal estime qu'il est opportun de le remplacer. De ce fait, le coût pour la base et les modules nécessaires est estimé à Fr. 10'000.00 et sera financé par les liquidités communales.

Question :

*M. Bleuler demande si le coût pour la mise à jour régulière des informations est connu.
M. Wicky lui répond que cette tâche est assumée par le personnel administratif.

Rapport de la Commission financière

Sur la base des documents et justificatifs soumis, la Commission financière propose d'accepter le crédit de Fr. 10'000.00 et son mode de financement.

Vote : l'assemblée accepte cet investissement par 59 voix.

c) réalisation d'un sentier piétonnier à Chavannes

M. Jean Bertschi présente ce projet qui fait suite à l'échange de terrain validé lors de la dernière assemblée. Ce sentier piétonnier, sans revêtement dur et d'une largeur d'un mètre, partira de l'école de Chavannes et passera entre les propriétés de MM. Henri Guillaume, Daniel Bard et Jean Bertschi. Le coût estimé à Fr. 5'000.00, basé sur un devis de M. Yvan Defferrard, sera financé par les disponibilités de la caisse communale.

Question

*Mme Righetti ne voyant pas exactement où se trouvera ce passage, M. Bertschi lui précise l'endroit et M. Repond le lui montre sur un plan.

*M. Rolle demande si la réalisation du sentier comprend l'achat du terrain.

M. Wicky répond qu'il ne s'agit pas d'un achat de terrain mais d'un échange qui avait été accepté lors de la dernière assemblée. Cet échange, signé par une convention entre la commune et divers propriétaires, servira à l'accès aux parcelles à bâtir et à la création de ce sentier piétonnier.

Rapport de la Commission financière

L'investissement basé sur les documents et justificatifs est supportable par la commune. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 5'000.00.

Vote : l'assemblée accepte cet investissement par 57 voix.

d) transformation du bâtiment de l'école de Villargiroud

En vue de l'ouverture de la 2^{ème} année d'école enfantine et de l'obligation d'équiper des salles de classe en conséquence, M. Phillot présente les offres reçues pour les transformations à réaliser notamment la pose d'une barrière aux escaliers extérieurs, le carrelage, l'électricité, la peinture, le sanitaire, l'eau chaude, la cuisine (avec cuisinière et grand lavabo), les vestiaires, la maçonnerie et le rhabillage, le déménagement de l'installation, un beamer, le mobilier pour les deux classes et pour les postes d'enseignants. Sont ajoutés l'éclairage et le beamer pour l'école de Chavannes. Le coût de ces transformations est estimé à Fr. 95'000.00 financé par les disponibilités de la caisse communale.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu par le Conseil communal d'un montant de Fr. 95'000.00 est supportable par la commune et le mode de financement proposé est judicieux. La Commission financière approuve le mode de financement et propose d'accepter le crédit de Fr. 95'000.00

Question

*M. Marcel Wicht demande si le Conseil a pensé à assainir la rampe d'escalier à l'école de Villargiroud.

M. Wicky le charge de lui rappeler ces travaux.

*Mme Vallotton a pris divers renseignements et n'a pas pu obtenir les exigences légales émises pour les transformations proposées en vue de l'ouverture d'une 2^{ème} année d'école enfantine.

M. Wicky répond que le Conseil communal a été informé tout d'abord par les enseignants sur la manière de procéder et sur les informations de la commune de Broc qui a dû réaliser des transformations.

*D'autre part, Mme Vallotton estime que la création d'une cuisine pour les enfants est un point luxueux alors que l'accès à l'école n'a toujours pas été sécurisé.

M. Wicky ne dit pas qu'il n'y a rien à faire mais qu'il faudrait aussi responsabiliser les parents et les enfants quant à leur sécurité.

Mme Vallotton pensait éventuellement à la création de trottoirs à quoi il est répondu que ce sujet sera traité dans le cadre de la sécurité routière.

*M. Serna demande pourquoi la 2^{ème} année d'école enfantine ne concorde pas avec le crédit d'étude « école 2014 ».

M. Wicky précise qu'il y a déjà deux ans que l'ouverture de la 2^{ème} année d'école enfantine a été fixée pour 2012 et qu'il n'est plus possible de changer cette date d'entrée.

Vote : l'assemblée accepte le crédit de Fr. 95'000.00 par 57 voix.

e) crédit d'étude « école 2014 »

Mme Véronique Liechti prévient qu'à la rentrée 2012 tous les locaux scolaires disponibles seront occupés. Selon les prévisions, une nouvelle classe devra être très probablement ouverte en 2014 sans oublier les salles devant être mises à disposition pour les psychologues, logopédistes, besoins extrascolaires etc.... Pour remédier à cette situation, des solutions doivent être réfléchies avec des professionnels. Par conséquent, le montant de Fr. 25'000.00 proposé servira à financer l'étude des diverses possibilités et sera financé par les liquidités communales.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière propose d'accepter le crédit de Fr. 25'000.00 et son mode de financement supportable par la commune.

Question

*A la question de M. Bleuler demandant si cette étude est liée à une fusion de communes, M. Wicky répond que la problématique des fusions de communes n'a pas une influence capitale sur cette étude.

*M. Georges Defferrard pense qu'il faut arrêter de bricoler et lance l'idée de vendre l'école de Chavannes et de construire un bâtiment à Orsonnens. Il trouve que cette étude n'est pas nécessaire.

M. Wicky précise qu'il est indispensable pour le Conseil communal d'avoir des idées venant de spécialistes mais que le montant ne sera pas obligatoirement dépensé dans sa totalité.

*Dans cette optique de centralisation des classes, une personne demande si la réflexion se portera aussi sur les transports des enfants en dehors des heures de classe. Selon M. Wicky, il est bien clair que les transports seront forcément discutés.

Vote : l'assemblée accepte ce crédit d'étude de Fr. 25'000.00 par 51 voix et 1 abstention.

3.3. Budget de fonctionnement

Ce budget est passé chapitre par chapitre et M. le Syndic en donne les explications requises. Pour 2012, le budget boucle sur un déficit de Fr. 93'850.00, soit env. 2.5% (seuil de tolérance de l'Etat : 5% maximum).

Pour information, les différentes décisions de diminution de l'impôt cantonal prises ces dernières années, sans découpler l'incidence sur les communes, a fait diminuer notre résultat effectif de 5 ct.

Question

*Dans le chapitre « culture et loisirs », point « location halle polyvalente », Mme Vallotton aimerait le détail des locations encaissées pour les lotos et aux clubs sportifs. En vue du projet « communes en mouvement » et si on veut que des sociétés se créent, elle trouve que les locations dans le canton de Fribourg sont excessivement élevées.

M. Wicky est étonné d'entendre que le prix de location pour les sociétés de sport est cher. Lors de la création de la halle polyvalente, il avait été décidé de ne rien offrir mais de demander des prix de location modestes. Il faut aussi relever qu'un montant supérieur est

facturé aux sociétés extérieures. Le détail des locations peut être consulté au bureau communal.

*Deux abonnements CFF ont été commandés et seront à disposition de la population dès le 1^{er} mars 2012.

*Au point de vue de l'achat d'eau à Villaz-st-Pierre, le GAGN a entrepris de gros travaux dont la conséquence en est une forte augmentation du prix de l'eau.

*Par l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine, l'Etat octroie aux communes une aide financière de Fr. 48'500.00 par an durant 5 ou 6 ans.

Rapports de la Commission financière

La Commission financière a passé en revue les différents comptes et n'a pas relevé de poste sous ou surévalué. Chaque dépense ou recette a été définie soit sur la base d'un justificatif, soit par une prévision tenant compte des éléments connus au moment de la conception de ce budget. L'élaboration du budget de fonctionnement 2012 nous paraît raisonnable et les estimations montrent que la prudence a été de mise lors de sa réalisation. Les comptes de fonctionnement font ressortir un déficit présumé de Fr. 93'850.00. La Commission accepte ce budget.

Vote :

Le budget de fonctionnement est accepté par 57 voix.

Les budgets d'investissement et de fonctionnement sont acceptés par 57 voix.

4. Approbation du règlement de la défense incendie

Pour donner suite aux exigences Frifire, les états-majors ont décidé de regrouper les corps de sapeurs pompiers en deux groupes

- CSPI Glâne Nord (Villaz-st-Pierre, La Folliaz, Middel, Châtonnaye) et
- CSPI Gibloux (Villorsonnens, Massonnens, Le Glèbe).

Ces deux groupes travailleront de manière indépendante mais seront gérés de façon identique.

M. Fabrice Berset informe tout d'abord que le CSPI Gibloux collaborera officiellement dès l'année 2012. Le règlement commun a pu être consulté par le biais du bulletin communal ou sur le site internet.

La parole n'étant pas demandée, le règlement est soumis au vote et est accepté par 55 voix.

5. Divers

Eau potable

M. Wicky rapporte les divers travaux déjà exécutés et encore à réaliser pour la recherche d'eau dans la commune. Des explications sont données sur les formalités à entreprendre pour la réalisation d'un forage.

Actuellement, à Villarsiviriaux, le forage réalisé a révélé que l'eau est potable et que le débit est de 90 l./min.

Le sourcier a également défini deux points le long de la Neirigue à Chavannes. Le Conseil demandera des autorisations et espère avoir des nouvelles pour 2012.

Ecole

Le Conseil communal devra trouver des solutions pour résoudre les questions relatives aux cercles scolaires et aux locaux.

Sécurité routière

Une rencontre a eu lieu récemment avec le Service des ponts & chaussées (SPC) pour poursuivre la discussion au sujet du projet Valtraloc à Orsonnens.

Pour répondre à une question posée lors de la dernière assemblée concernant le mur du jardin à l'entrée du village de Villargiroud et masquant quelque peu la visibilité, le SPC informe que si le mur est protégé, le Conseil communal ne peut rien faire si ce n'est fermer la route communale. Normalement, l'amélioration de la situation devrait être réalisée par le propriétaire du mur. De plus, d'après le SPC, la circulation à cet endroit ne révèle pas que le trafic est intense. Par conséquent, chacun est invité à prendre les mesures nécessaires.

Fusion des communes

Afin de connaître les forces et les faiblesses des communes, le Conseil communal a répondu à un questionnaire qui a été transmis à la préfecture. Devant procéder à une évaluation de chaque commune, le préfet les rencontrera individuellement au début de l'année.

Parole à l'assemblée

*Mme Vallotton aimerait des informations au sujet de l'informatisation du Registre foncier. Est-ce que ce service pilote ce projet seul ? Est-ce que la commune a un rôle à jouer dans cette informatisation ? Y a-t-il des frais pour la commune ? Elle a découvert sur internet que Villorsonnens est la dernière sur la liste.

M. Wicky répond que la mensuration est une tâche cantonale. Les géomètres ont déjà réalisé une bonne partie des relevés mais les travaux d'informatisation sont longs. Le Conseil communal a peu d'influence et n'a pas fait retarder ou avancer les choses. Au point de vue financier, le montant a été voté il y a plusieurs années et Fr. 40'000.00 nous sont facturés annuellement.

*La poste a envoyé un tout-ménage et Mme Vallotton aimerait savoir si des discussions ont eu lieu pour décider d'une agence postale au magasin.

M. Wicky donne les explications requises et notamment que le Conseil communal a privilégié le maintien de l'office postal. Cette solution a été acceptée par la Poste mais les horaires d'ouverture ont été modifiés.

*M. Philippe Rolle remercie le Conseil communal pour tout le travail réalisé et pour la clarté des propos communiqués.

M. Wicky remercie l'assemblée et présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Chacun est invité à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire
J. Morel

Le syndic
F. Wicky

